

Madrid, le 20 juin 2023

Informations marquantes

LLEIDANETWORKS SERVEIS TELEMÀTICS, S.A.

Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 19 juin 2023

LLEIDANETWORKS SERVEIS TELEMÀTICS, S.A. (la « Société » ou « Lleida.net ») conformément aux dispositions de l'article 17 du règlement (UE) n ° 596/2014 sur les abus de marché et au texte révisé de la loi sur le marché des valeurs mobilières, approuvé par l'article 228 de la Loi 4/2015 du 23 mars, et les dispositions y afférentes, ainsi que la circulaire 3/2020 du segment BME Growth de BME MTF Equity sur les informations à fournir par les sociétés cotées à la négociation dans ledit segment, publie par la présente les informations suivantes :

L'assemblée générale des LLEIDANETWORKS SERVEIS TELEMÀTICS S.A., tenue aujourd'hui le 19 juin 2023 en première convocation, avec 44 actionnaires, dont 9 présent personnellement et 35 représentés. Au total, entre tous représentent 52,21 % du capital souscrit avec droit de vote, ont approuvé toutes les propositions des accords que le Conseil d'administration de la Société a accepté de soumettre à ses délibérations et décisions :

Ordre du jour de l'Assemblée ordinaire

Premier. - Examen et approbation, selon le cas, des comptes annuels individuels de la société (bilan, compte de profits et pertes, état des variations du patrimoine net, tableaux des flux de trésorerie, rapport), ainsi que le rapport de gestion et le rapport d'audit correspondant à l'exercice clos le samedi 31 décembre 2022.

Il est approuvé à l'unanimité les comptes annuels individuels de l'entreprise correspondant à l'exercice clos au samedi 31 décembre 2022, et qui ont été vérifiés par les auditeurs de comptes de l'entreprise.

Deuxième. – Examen et approbation, selon le cas, des comptes annuels du groupe consolidé (bilan, compte de profits et pertes, état des variations du patrimoine net, tableaux des flux de trésorerie, rapport), ainsi que le rapport de gestion et d'audit consolidés correspondant à l'exercice clos le samedi 31 décembre 2022.



Il est approuvé à la majorité, les comptes annuels consolidés de l'entreprise correspondant à l'exercice clos le 31 décembre 2022, et qui ont été vérifiés par les auditeurs de comptes de l'entreprise.

Troisième. - Approbation, le cas échéant, de la proposition d'application du résultat de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Il est accordé à l'unanimité d'affecter le résultat négatif des comptes individuels d'un montant de 222 921,22 euros aux réserves volontaires.

Quatrième. – Examen et approbation, le cas échéant, de la gestion sociale et des actions du Conseil d'Administration au cours de l'exercice clos le samedi 31 décembre 2022.

La gestion des Administrateurs correspondante à l'exercice, est approuvée à l'unanimité, leur octroyant la décharge de leur gestion.

Ordre du jour de l'Assemblée extraordinaire

Premier : Fixation du montant maximum de la rémunération annuelle à satisfaire l'ensemble des membres du conseil d'administration.

Il est approuvé à la majorité, avec 99,79% de votes favorables et 0,21% de votes défavorables, d'approuver le montant annuel maximum à percevoir par les administrateurs dans l'exercice de leurs fonctions exécutives, soit 388.000 euros par an, le Conseil étant responsable de la distribution conformément aux dispositions de l'article 217 de la loi sur les sociétés de capitaux, réparti comme suit : 323 000 euros de rémunération fixe et 20 % supplémentaires de ce montant à titre de rémunération variable. Cette rémunération variable dépend directement des bénéfices bruts obtenus et perçus par la Société. La rémunération comprend tous les postes de rémunération : salaires et traitements, ainsi que la rémunération en nature (les indemnités perçues pour la participation aux Conseils sont exclues de la rémunération). En outre, approuver les jetons de présence pour le conseil d'administration, le comité d'audit, le comité du développement durable et le comité des nominations et des rémunérations, pour un montant maximum de 1 500 euros par membre et par réunion, et jusqu'à un montant annuel maximum de 150 000 euros pour ce concepte.



Deuxième : Délégation au conseil d'administration, avec pouvoir exprès de substitution, du pouvoir d'augmenter le capital social dans les conditions de l'article 297.1b) de la loi sur les sociétés de capitaux, pour une période maximale de cinq ans, avec le pouvoir d'exclure les droits de souscription préférentiels dans la limite de 20 % du capital social conformément à l'article 506 de la loi sur les sociétés de capitaux.

Il est approuvé à la majorité, avec 99,79% des voix pour et 0,21% des voix contre, de déléguer au Conseil d'administration, avec pouvoir exprès de substitution, le pouvoir d'augmenter le capital social dans les conditions de l'article 297.1b) de la loi sur les sociétés de capitaux, pour une période maximale de cinq ans, avec le pouvoir d'exclure les droits de souscription préférentiels dans la limite de 20 % du capital social conformément à l'article 506 de la loi sur les sociétés de capitaux.

Troisième.- Délégation de pouvoirs pour formaliser, exécuter et enregistrer les accords adoptés par l'Assemblée générale

Il est approuvé à l'unanimité d'habiliter, conformément à la loi, le président, M. Francisco Sapena Soler, le secrétaire du conseil, M. Marcos Gallardo Meseguer, et le reste des administrateurs sont habilités par les présentes, pour que, d'une manière indistincte, l'un d'entre eux puisse rendre publique les accords précédents et les exécuter avec les plus larges pouvoirs de sursis et de complémentation.

Troisième. - Demandes et questions.

Il n'y a pas de questions.

Cinquième.- Rédaction, lecture et approbation, le cas échéant, du compte rendu de la réunion.

Après l'approbation des accords susmentionnés, la séance est suspendue quelques instants, le Secrétaire procédant à la rédaction du procès-verbal de celle-ci, qui, lu en présence de la réunion, est approuvé à l'unanimité des participants et signé par le Secrétaire avec le bon et signature du Président, et envoyé par courrier électronique à tous les actionnaires présents.



Lleida.net

La Primera Operadora Certificadora

ES: http://investors.lleida.net/docs/inversores/es/20230620_HRelev.pdf

EN: http://investors.lleida.net/docs/inversores/en/20230620_HRelev.pdf

ZH: http://investors.lleida.net/docs/inversores/zh/20230620_HRelev.pdf

Nous restons à votre disposition pour répondre à vos questions.

Cordialement

,